



Puis-je avoir un avocat pour un entretien disciplinaire

Par **Iysis**, le **09/10/2013 à 22:16**

Bonsoir, dans une semaine je suis convoqué pour une sanction disciplinaire, alors que je n'ai rien fait! un avocat peut assister à cet entretien?

Par **P.M.**, le **09/10/2013 à 23:57**

Bonjour,

Lors d'un entretien préalable à sanction qui ne peut pas aller jusqu'au licenciement car ce n'est pas prévu par la convocation, vous ne pouvez être assisté exclusivement que par un autre membre du Personnel comme cela doit être mentionné, je vous conseillerais de choisir un Représentant du Personnel, s'il y en a dans l'entreprise...